



*Date de dépôt : 13 novembre 2024*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à la question écrite de Céline Bartolomucci : Les tests en laboratoire sur animaux toujours de plus en plus nombreux en Suisse : quels sont les chiffres 2023 à Genève ?**

En date du 27 septembre 2024, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite ordinaire qui a la teneur suivante :

*En 2023, 595 305 animaux ont été utilisés dans des expériences scientifiques en Suisse, soit 9 300 (1,6%) de plus que l'année précédente<sup>1</sup>. Plus largement, au cours des vingt dernières années, le nombre d'animaux utilisés dans des expériences a varié entre 560 000 et 760 000.*

*Pourtant, la loi fédérale sur la protection des animaux (LPA) est souvent citée en modèle en Europe et ailleurs. L'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) indique notamment sur son site internet que « Le nombre d'animaux de laboratoire et la charge pesant sur les animaux doivent être réduits au minimum ».*

*Ces dix dernières années, le nombre d'animaux utilisés dans des expériences de degré de gravité 3<sup>2</sup>, soit le degré le plus pénible, occasionnant des contraintes, douleurs et dommages sévères et de longue durée, telles que*

---

<sup>1</sup> Rapport 2023 de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) sur la statistique de l'expérimentation animale en Suisse : [https://www.blv.admin.ch/dam/blv/fr/dokumente/tiere/tierversuche/bericht-tierversuchsstatistik-2023.pdf.download.pdf/FR\\_Bericht\\_Tierversuchsstatistik\\_2023.pdf](https://www.blv.admin.ch/dam/blv/fr/dokumente/tiere/tierversuche/bericht-tierversuchsstatistik-2023.pdf.download.pdf/FR_Bericht_Tierversuchsstatistik_2023.pdf)

<sup>2</sup> Degré de gravité et pesée des intérêts – site internet de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) : <https://www.blv.admin.ch/blv/fr/home/tiere/tierversuche/schweregrad-gueterabwaegung.html>

*l'implantation de tumeurs malignes, sont passées de 13 807 à 26 390. Avec un total de 26 390 animaux utilisés, ces utilisations sont en baisse de 640 individus par rapport aux chiffres 2022 dans toute la Suisse, mais le nombre d'animaux utilisés dans les expériences de degré 2 a lui augmenté de 10 361 individus. Ces expériences impliquent des contraintes dites moyennes, soit des douleurs, maux ou dommages, soit de degré moyen et de courte durée, soit légers et de durée moyenne à longue, soit une anxiété moyenne de courte durée, soit une perturbation importante et de durée courte à moyenne de leur bien-être général.*

*En 2023, le nombre de primates utilisés a également augmenté de 38%, dans les expériences de degré de gravité allant de 0 à 2, passant de 200 à 267 individus. La même année, environ 168 000 animaux génétiquement modifiés (AGM) ont également été utilisés, dont près de 11 000 dans des expériences de degré 3. Environ 67 000 AGM ont été utilisés dans des expériences de degré 2, soit près de 4 000 de plus qu'en 2022.*

*Au regard de ces chiffres impressionnants et croissants, ainsi que de la problématique éthique qu'ils soulèvent, mes questions au Conseil d'Etat sont les suivantes :*

- **Quels sont les chiffres détaillés 2023, notamment en termes de degré de gravité, concernant l'expérimentation animale et leur contexte dans le canton de Genève ?***
- **Parmi les animaux utilisés, quelle est la proportion de primates selon le degré de gravité ?***
- **Combien et quelles espèces d'animaux sont utilisés par type de maladie humaine ? Dans le cas où les animaux sont utilisés pour des expériences ne portant pas sur les maladies humaines, quelles sont les expériences en question ?***
- **Combien et quelles espèces d'animaux génétiquement modifiés sont utilisés pour quels types d'expériences et par degré de gravité ?***

*Je remercie d'avance le Conseil d'Etat des réponses qui seront apportées à ces questions.*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

### **Quels sont les chiffres détaillés 2023, notamment en termes de degré de gravité, concernant l'expérimentation animale et leur contexte dans le canton de Genève ?**

En 2023, un total de 38 736 animaux a été utilisé dans des expériences **scientifiques** à Genève, soit une augmentation de 11,1% par rapport à l'année précédente, où 34 815 animaux avaient été utilisés. En ce qui concerne les degrés de contrainte auxquels les animaux ont été soumis, les chiffres sont les suivants :

- 11,08% des animaux (soit 4 291 individus) ont participé à des expériences de degré 0, où aucune contrainte n'est exercée sur les animaux;
- 30,68% des animaux (soit 11 886 individus) ont été soumis à des expériences de degré 1, impliquant des contraintes légères;
- 45,86% des animaux (soit 17 764 individus) ont été utilisés dans des expériences de degré 2, avec des contraintes modérées;
- 12,38% des animaux (soit 4 795 individus) ont été soumis à des expériences de degré 3, qui constituent les expériences les plus contraignantes et produisent des contraintes sévères pour les animaux.

### **Parmi les animaux utilisés, quelle est la proportion de primates selon le degré de gravité ?**

Il n'y a actuellement aucune expérimentation sur les primates dans le canton de Genève.

### **Combien et quelles espèces d'animaux sont utilisés par type de maladie humaine ? Dans le cas où les animaux sont utilisés pour des expériences ne portant pas sur les maladies humaines, quelles sont les expériences en question ?**

A Genève, en 2023, tous degrés de sévérité confondus, le modèle animal le plus utilisé a été la souris (91,45%), suivie par le rat (6,39%) et le poisson (0,98%). Les reptiles, les lapins, les oiseaux, les petits mammifères et les cochons complètent la liste des espèces animales ayant été utilisées dans des expériences scientifiques.

91,88% des animaux (35 592 individus) ont été utilisés dans le cadre de la recherche fondamentale, principalement pour des études visant à élucider les mécanismes des maladies humaines. Parmi les domaines ayant nécessité le plus grand nombre d'animaux, on trouve la recherche en neurosciences (35,15%, soit 13 614 individus), en oncologie (24,33%, soit 9 424 individus), ainsi que dans le domaine des maladies cardiovasculaires (3,8%, soit 1 473 individus).

2,88% des animaux (1 117 individus) ont été utilisés dans le cadre de la formation et de l'enseignement, notamment pour la formation des nouveaux expérimentateurs et la formation continue, afin de permettre aux professionnels travaillant avec des animaux de recherche de maîtriser les techniques de pointe.

Par ailleurs, certains domaines ne portant pas spécifiquement sur des maladies humaines, comme la protection de l'homme, des animaux et de l'environnement, la toxicologie ou la recherche sur l'évolution et le développement, ont également fait appel à l'utilisation d'animaux au cours de l'année 2023.

### **Combien et quelles espèces d'animaux génétiquement modifiés sont utilisés pour quels types d'expériences et par degré de gravité ?**

En ce qui concerne les **animaux génétiquement modifiés** (AGM), ils représentent près d'un **tiers** des animaux utilisés en 2023, soit **12 482 animaux** (32,22%); ce sont principalement des souris, mais également des rats et des reptiles. Parmi eux, **98,21%** ont été utilisés dans la recherche fondamentale, dont **96,72%** dans des études sur des maladies humaines comme, principalement, les troubles neurologiques et mentaux (36,42%), le cancer (18,44%) et les maladies cardiovasculaires (4,25%).

Les AGM étaient répartis selon les degrés de contrainte de la manière suivante :

- 9,49% d'entre eux (soit 1 184 individus) ont participé à des expériences de degré de sévérité 0;
- 21,66% (soit 2 704 individus) ont été soumis à des expériences de degré de sévérité 1;
- 53,89% (soit 6 726 individus) ont été utilisés dans des expériences de degré de sévérité 2;
- 14,97% (soit 1 868 individus) ont été soumis à des expériences de degré de sévérité 3.

Enfin, il convient de noter que, ces dernières années, l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) a procédé à une **requalification des niveaux de contrainte** pour certaines procédures de recherche. Cette requalification a contribué à une **augmentation apparente, mais non réelle**, de la contrainte subie par les animaux (même contrainte pour un degré de sévérité supérieur).

En Suisse, et bien entendu à Genève aussi, les chercheurs sont tenus de réduire au minimum le nombre d'expériences sur des animaux, selon le principe des 3R (remplacement, réduction, raffinement), qui vise à promouvoir les méthodes de substitution à l'expérimentation animale, à réduire le nombre d'expériences et à limiter les contraintes imposées aux animaux. Ces principes sont strictement appliqués. Toutefois, les domaines de recherche nécessitant le plus grand nombre d'animaux sont ceux pour lesquels, malgré des avancées significatives dans les méthodes alternatives, il demeure actuellement impossible de remplacer totalement le modèle animal.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

#### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

La présidente :  
Nathalie FONTANET